

Au Conseil communal de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 26 janvier 2015

Evaluation du dispositif de réservations des lits dans les hébergements d'urgence de la Ville

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le 14 mai 2013, la Municipalité annonçait au Conseil communal que le dispositif de réservations des lits dans les hébergements d'urgence de la Ville ouvert par le Service social ferait l'objet d'une évaluation par une instance indépendante de l'administration.

Pour mémoire, le bureau des réservations permet de réserver - à l'avance et pendant la journée - un lit, pour une durée déterminée selon la situation de l'usager, dans l'un des hébergements d'urgence de la Ville (le Sleep In, la Marmotte, l'Abri). Une carte nominative, avec photo de l'usager, est délivrée afin de ne pas avoir à demander de pièces d'identité et de respecter le principe de l'accueil à bas seuil. Dite carte permet aussi d'accéder aux épiceries Caritas Vaud. Ce dispositif ne crée naturellement pas de places supplémentaires dans les hébergements mais il permet d'éviter aux usagers de devoir faire la file d'attente chaque soir sans savoir avant 21 heures s'ils seront accueillis ou non.

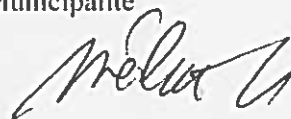
Son évaluation a été confiée à l'institut Evaluanda, un bureau d'études privé et indépendant, spécialisé dans l'évaluation de politiques et prestations publiques. Evaluanda avait notamment évalué en 2013 l'unité mobile d'urgence sociale à Genève. Le rapport établi à l'issue de cette évaluation est disponible en téléchargement sur le site internet de la Ville à l'adresse : <http://www.lausanne.ch/aide-sociale-urgence>. Un résumé est par ailleurs joint à la présente communication.

Le rapport émet quelques recommandations dont la plupart sont d'ores et déjà appliquées.

En vous remerciant de l'attention portée à cette information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz



Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud



Annexe mentionnée

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Evaluation externe du dispositif de réservation en hébergement d'urgence de la Ville de Lausanne

Résumé

1. Contexte et méthode

Près de deux ans après son introduction, et suite notamment à une interpellation déposée au Conseil communal, la Municipalité a souhaité faire évaluer son dispositif de réservation en hébergement d'urgence, afin de connaître la perception des collaborateurs, des partenaires, et naturellement des bénéficiaires, et de pouvoir analyser les effets induits par la création de cette centrale de réservation.

Réalisée de juin à octobre 2014, l'évaluation s'est articulée autour de trois volets, à savoir une prise d'information auprès du Service social de la Ville de Lausanne (SSL) couplée à une analyse de la documentation existante, une série d'entretiens avec treize partenaires, et une enquête effectuée auprès de 63 personnes sans-abri en Ville de Lausanne.

En préambule, nous aimerions relever un point qui a été abordé avec la quasi-totalité de nos interlocuteurs, à savoir le contexte migratoire global, dans lequel s'inscrit l'action de la Ville de Lausanne. Selon un constat généralisé, la demande en hébergement d'urgence excède l'offre à Lausanne, le problème étant plus aigu en été, car le nombre de places à disposition est beaucoup moins élevé (55 lits, contre 120 en hiver). Ce déséquilibre entre offre et demande n'est pas lié au système de réservation en tant que tel, mais affecte naturellement son fonctionnement et les perceptions des différents acteurs à son sujet. Nous avons tenté, dans la mesure du possible, de différencier les deux enjeux.

2. Constats

2.1. Conception

Du point de vue de l'analyse des besoins, un travail sérieux a été effectué par le SSL, avec la création en 2012 d'un groupe de travail regroupant les différentes structures partenaires et l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires des lieux d'hébergement d'urgence, qui a permis de mieux identifier leurs souhaits et attentes. La possibilité de réserver son hébergement en faisait partie. Le SSL s'est également inspiré des pratiques d'autres villes suisses, qui disposent d'un système de réservation en hébergement d'urgence. A l'issue de ce travail, la solution retenue n'a pas obtenu l'adhésion de l'ensemble des partenaires, qui ont toutefois pu faire part de leurs remarques et réticences en annexe au rapport.

Si la création du système de réservations a cristallisé les oppositions, on a le sentiment, après avoir rencontré l'ensemble des acteurs, que c'est plutôt sur la conception plus large de l'accueil

d'urgence et sur la question du nombre de places disponibles et de la création de nouveaux lieux que les divergences étaient les plus importantes. Au final, la possibilité de réserver une place dans un lieu d'accueil d'urgence n'est pas vraiment contestée.

2.2. Mise en œuvre

Nous avons pu faire le constat de l'évolutivité du système de réservation : ses modalités ont été constamment évaluées, repensées et, si nécessaire, modifiées, par le SSL et ses partenaires depuis sa mise en place. Depuis novembre 2013 et l'entrée du Sleep In dans le système, toutes les structures d'accueil sont désormais parties prenantes et peuvent ainsi apporter leur input pour le faire évoluer. La participation des veilleurs de chacune des structures au Bureau, ainsi que les colloques réguliers sont autant de mesures positives allant dans le sens d'une gestion participative du système de réservations.

Malgré cela, quelques insatisfactions demeurent et des améliorations restent possibles, en particulier dans le fonctionnement du programme informatique ACDURG. Pour régler ces détails de fonctionnement, il paraît important de tenir compte au mieux des retours des usagers quotidiens d'ACDURG sur le terrain, que ce soit au Bureau des réservations ou dans les structures.

Sur un autre plan, on a pu constater grâce à l'enquête effectuée auprès des personnes sans-abri, que le point de friction le plus important entre les professionnels, à savoir la question de la protection de la sphère privée (enregistrement des usagers dans la base de données, avec photo), n'est visiblement pas du tout une préoccupation pour les usagers eux-mêmes. Selon les témoignages recueillis, ce souci demeure plutôt une question de principe liée à la notion d'accueil à bas seuil qu'un véritable obstacle pour l'accès à la prestation.

Du côté des usagers, on a pu voir que les motifs d'insatisfaction sont plutôt liés à un manque de clarté au niveau des critères d'attribution des places et, plus particulièrement pour les personnes de la catégorie G3 (non-résidents), au temps d'attente pour obtenir une réservation et à la durée de cette dernière.

2.3. Effets

L'objectif principal du nouveau système de réservation, à savoir la prévisibilité des solutions de logement pour les personnes sans-abri, peut être considéré comme atteint, tant du point de vue des partenaires que des usagers eux-mêmes. Ce constat est valable en tout cas pour les G1 et G2 (résidents et non-résidents vulnérables – femmes, enfants, personnes âgées ou en mauvaise santé – ou au bénéfice d'un contrat de travail), un peu moins pour les G3 (autres non-résidents), qui pâtissent du décalage entre l'offre et la demande de places en hébergement d'urgence. En effet, la probabilité générale d'obtenir une place n'est pas impactée par le nouveau système, et la tension entre l'offre et la demande a plutôt tendance à augmenter.

Concernant les effets sur les différents types d'usagers, on constate que les critères de priorité – qui existaient sous une forme similaire dans les structures avant l'introduction du système de réservations – favorisent les G1 et G2 au détriment des G3. Ceux-ci ont plus de peine à obtenir une réservation et font souvent la queue de jour au Bureau et de nuit devant les structures pour

obtenir des places d'urgence. Cela pose notamment un problème pour les familles, qui ne veulent pas être séparées, mais dont certains des membres sont catégorisés G2 (femme et enfants) et d'autres G3 (homme).

Le fonctionnement même du système, qui requiert une certaine anticipation, rend également l'accès aux structures plus difficile pour les personnes qui ont de la peine à se projeter (ex. personnes toxicodépendantes et/ou psychiquement fragiles). Toutefois, une souplesse a été prévue pour ce type d'utilisateurs, avec la possibilité de délivrer des réservations à distance.

Par rapport aux tensions devant les structures, le système de réservation a notablement amélioré la situation, en particulier pour les veilleurs, qui n'ont plus à faire eux-mêmes le tri à l'entrée, sauf pour les places d'urgence. En se plaçant du point de vue des utilisateurs, il faut nuancer ce constat positif, une partie des tensions ayant été reportée au Bureau des réservations, où réside désormais l'enjeu.

Enfin, concernant le suivi à moyen et long terme des utilisateurs, il est difficile de se prononcer, vu la durée relativement brève de mise en œuvre du système et l'absence de consensus entre les partenaires. Au vu du contexte global de pénurie de logement, l'introduction du système de réservation ne semble pas avoir permis de trouver des solutions durables pour le moment.

3. Recommandations

R1. Stabiliser les règles et critères d'attribution, les clarifier auprès des utilisateurs

Durant la période de démarrage, les règles et critères ont été régulièrement modifiés pour s'adapter aux besoins du terrain. Cette évolutivité est à saluer, mais elle a visiblement provoqué un certain flou auprès des utilisateurs, qui engendre une frustration et nourrit l'insatisfaction de certains vis-à-vis du système. Nous recommandons au SSL de stabiliser les règles et critères d'attribution du système de réservation, en accord avec les partenaires, et d'améliorer la communication de ces règles et critères aux utilisateurs.

R2. Réfléchir à une alternative au tirage au sort à l'entrée du Bureau des réservations

Le tirage au sort a été introduit pour éviter que les utilisateurs viennent faire la queue devant le Bureau aux petites heures du matin, afin d'être parmi les premiers. En cela, il a atteint son but. Toutefois, ce mode de fonctionnement reste insatisfaisant, tant aux dires des professionnels que des utilisateurs, et il accroît le sentiment d'injustice éprouvé par certains. Nous recommandons au SSL de réfléchir à une autre solution avec les différents intervenants du Bureau. La création d'une liste d'attente pourrait être une piste, afin d'éviter que certaines personnes ne se voient éconduire plusieurs jours de suite, parfois au profit de quelqu'un qui vient pour la première fois.

R3. Trouver une solution plus satisfaisante pour les familles

Comme nous l'avons relevé plus haut, le système de priorisation, en distinguant parmi les non-résidents les femmes et les enfants d'une part (G2) et les hommes d'autre part (G3), pose un problème par rapport à l'hébergement des familles qui ne veulent pas être séparées et dont certains membres sont de facto priorités par rapport aux autres.

Nous recommandons au SSL de réfléchir à des solutions spécifiques pour les familles, éventuellement dans le cadre d'une réflexion plus large telle qu'évoquée dans la résolution R5. La solution retenue devra toutefois être équilibrée, afin notamment de ne pas créer une « incitation » à se présenter avec des enfants pour obtenir une place plus facilement.

R4. Affiner le fonctionnement du logiciel ACDURG afin de faciliter la tâche des veilleurs et de produire des statistiques plus précises

Si ACDURG a fait l'objet de nombreuses adaptations depuis son introduction, il reste encore plusieurs aspects problématiques qui rendent son utilisation fastidieuse. L'ensemble des améliorations à apporter devrait être discuté directement avec les utilisateurs du logiciel. A noter que deux des recommandations précises exprimées dans notre rapport avaient d'ores et déjà été identifiées par le SSL et intégrées au logiciel dans une mise à jour à mi-octobre 2014.

R5. Mener une réflexion élargie sur l'hébergement d'urgence et l'éventuelle création de nouveaux lieux

Un des éléments évoqués à de nombreuses reprises avec nos divers interlocuteurs concerne l'hétérogénéité de la population usagère des lieux d'accueil d'urgence, et la possibilité de créer des lieux différenciés selon les besoins des différents publics-cibles (ex. familles, personnes en emploi, personnes toxicodépendantes, etc.).

L'ensemble des partenaires semblent intéressés à participer à une réflexion large sur la question de l'hébergement d'urgence, qui pourrait prendre la forme d'assises de la précarité, avec la participation des professionnels du DSB (dispositif seuil bas). Les données récoltées sur les personnes sans-abri via ACDURG pourraient venir alimenter cette réflexion sur une problématique en constante évolution.

Les instances cantonales devraient également être associées à cette réflexion, qu'il convient de mener à plus grande échelle, la Ville de Lausanne jouant actuellement un rôle particulièrement important dans la question de l'accueil d'urgence et de la gestion de la précarité au sens large, de par son statut de ville-centre.

Emilie Flamand-Lew

Genève, le 25 novembre 2014



CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 Lausanne

Lausanne, le 26 janvier 2015
T 17/56 - IdA/IT 147'808 AB/JPD

Réponse à la Pétition du collectif « NON au projet de la Bâloise – NON au bétonnage des Cottages » et consorts de 718 signatures : « Opposition aux demandes de permis de construire au chemin des Cottages 1, 3 et 5 »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 13 novembre 2012, le collectif « NON au projet de la Bâloise – NON au bétonnage des Cottages » a déposé auprès du Conseil communal une pétition munie de 718 signatures qui appuyait les oppositions à l'encontre des projets ayant fait l'objet de demandes de permis de construire au chemin des Cottages 1, 3 et 5.

La Commission des pétitions a traité cet objet le 13 février 2013. Elle a décidé à l'unanimité des membres présents, de recommander le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication. Dans sa séance du 3 décembre 2013, le Conseil communal en application de l'article 73 lit. B) RCCL, a confirmé la décision de la commission précitée.

Dans sa séance du 9 décembre 2014, le Conseil communal a pris acte du rapport-préavis N° 2014/54 du 18 septembre 2014, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2014 et a, entre autres, décidé de prolonger au 30 novembre 2014 le délai de réponse à la pétition mentionnée en titre.

1. Historique

En 2012, la Société Bâloise assurances SA a mis à l'enquête publique deux projets au chemin des Cottages. Un projet de surélévation de deux bâtiments au chemin des Cottages 1 et 3¹ (surélévation par deux attiques pour l'immeuble au sud et par un niveau complet et deux attiques pour l'immeuble au nord) et un projet de construction d'un immeuble locatif de 6 logements au chemin des Cottages 5².

Le projet des Cottages 1 et 3 a été soumis à l'enquête publique du 3 juillet au 6 septembre 2012. La durée inhabituelle de celle-ci est imputable à la pose inadéquate des gabarits, ce qui a nécessité une prolongation de la procédure. L'enquête a suscité 9 oppositions (dont une retirée) et 3 interventions. Au nombre des oppositions figurait celle du collectif « NON au projet de la Bâloise » munie de 482 signatures.

¹ Identifiant goéland 131'515

² Identifiant goéland 144'966

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Le projet des Cottages 5 a, pour sa part, fait l'objet d'une enquête publique du 9 novembre 2012 au 10 décembre 2012 laquelle a suscité 3 oppositions.

La Municipalité a délivré en date du 1er février 2013 le permis pour le projet du chemin des Cottages 1 et 3 en rejetant les oppositions. Elle a estimé que les surélévations projetées s'intégraient dans le quartier existant et n'avaient pas d'impact spécifique sur le bâtiment de la garderie. En effet, une portion importante du quartier est située en zone mixte de forte densité et il comprend déjà plusieurs bâtiments de cinq niveaux. Un recours a été interjeté par des opposants (Catherine Allaz et consorts) contre la décision de la Municipalité. Par arrêt du 9 décembre 2013, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a débouté les recourant, lesquels ont recouru contre cette décision au Tribunal fédéral qui a confirmé le jugement de première instance en date du 16 décembre 2014. Le permis de construire est donc exécutoire.

En date du 29 mai 2013, la Municipalité a refusé le projet du chemin des Cottages 5 pour des raisons d'intégration, décision contre laquelle la Société Bâloise assurances SA, propriétaire de la parcelle 4835, a recouru. La CDAP a rendu son arrêt le 4 septembre 2014. Le recours a été rejeté et la décision municipale confirmée. Aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal fédéral.

2. Contenu de la pétition

Les signataires de la pétition s'opposent aux projets concernant les parcelles 4450 et 4835 sises au chemin des Cottages 1, 3 et 5, appartenant à la Société Bâloise assurances SA.

Les raisons invoquées s'intéressent principalement aux thématiques suivantes :

- 1) nuisances des chantiers qui perturberont les enfants de la garderie voisine ;
- 2) atteinte à un bâtiment à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés (Garderie de Montelly), recensé en note 2 ;
- 3) non respect des servitudes privées ;
- 4) déclassement d'une bande de terrain d'utilité publique ;
- 5) construction d'un bâtiment de 25 m de long et 4 m de large au chemin des Cottages 5 en rupture avec le bâti environnant ;
- 6) atteinte à l'intégrité visuelle et à l'harmonie urbanistique du quartier ;
- 7) suppression d'une zone verte.

3. Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond de la manière suivante aux thématiques soulevées par les pétitionnaires :

- 1) Nuisances des chantiers qui perturberont les enfants de la garderie voisine ;*

Tout chantier induit son lot de nuisances qui sont dans la mesure du possible réduites au minimum. En ce sens, la présence d'une garderie ou d'une école à proximité ne peut pas être un critère bloquant l'évolution du tissu bâti. La Municipalité doit faire respecter d'office les dispositions découlant du droit public ou administratif sur le bruit et l'air.

2) *Atteinte à un bâtiment à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés (Garderie de Montelly), recensé en note 2 :*

Les surélévations projetées n'ont pas d'impact spécifique sur le bâtiment de la garderie. Le côté nord-ouest de la garderie est occupé, au rez inférieur par des locaux de services et au rez supérieur par des locaux de jeux et de sieste. L'ouverture s'organise du côté sud-ouest ou s'avance l'esplanade servant de lieu de récréation. Dans ce contexte, les surélévations n'entravent pas la qualité de l'espace bâti actuel.

3) *Non respect des servitudes privées :*

La constructibilité des parcelles est régie par des plans d'affectation qui relève du droit public, quant aux servitudes, elles relèvent du droit privé. Il n'appartient pas à la Municipalité de faire respecter le contenu desdites servitudes privées. Ces questions ne sont donc pas traitées lors de l'analyse des projets de construction en vue de l'octroi des permis de construire lorsque la ville n'est pas concernée.

4) *Déclassement d'une bande de terrain d'utilité publique :*

Suite à une demande de la Société Bâloise assurances SA, une portion de la parcelle 4459, entièrement située en zone d'utilité publique, lui a été vendue. Il s'agissait d'une étroite bande de 7,3 m de long sur 1,5 m de large pour une surface totale de moins de 11 m². Cette vente a permis de donner une forme géométrique régulière à la parcelle 4835 et a facilité, ainsi, le respect de la distance de 6 m entre un nouveau bâtiment et la limite de propriété imposée dans la zone mixte de forte densité du PGA. Cette portion de zone d'utilité publique étant entièrement située dans les 6 m, son affectation ne doit pas nécessairement être modifiée pour construire cette parcelle, puisque la distance réglementaire n'est exigée que depuis la limite de propriété et non pas depuis la limite de zone.

5) *Construction d'un bâtiment de 25 m de long et 4 m de large au chemin des Cottages 5 en rupture avec le bâti environnant :*

La demande de permis de construire a été refusée par la Municipalité en date du 29 mai 2013 pour des raisons d'intégration qui a invoqué la clause d'esthétique. Elle a notamment fait valoir que le gabarit du bâtiment projeté lié à la configuration de la parcelle ne correspondait pas à la structure de l'urbanisation actuelle du quartier.

6) *Atteinte à l'intégrité visuelle et à l'harmonie urbanistique du quartier :*

Les bâtiments chemin des Cottages 1 et 3 sont implantés sur la limite entre le secteur amont dudit chemin constitué par des bâtiments aussi massifs qu'hétérogènes bordant le chemin de Montelly et le secteur aval, constitué d'un ensemble de villas ouvrières érigées vers 1912, selon des échelles homogènes et des styles identiques sur des parcelles grevées d'une servitude collective interdisant toute modification de gabarit pour maintenir la trame constructive. Dans ce contexte, les surélévations envisagées n'aggraveront pas sensiblement le contraste volumétrique ou esthétique entre le secteur amont et le secteur de villas qui ont leur dégagement en direction du sud-ouest.

7) *Suppression d'une zone verte :*

La parcelle 4835 accueille aujourd'hui 5 places de parc, le solde étant effectivement non bâti. Son statut en zone constructible n'est pas remis en question. Il n'est donc pas prévu par la Municipalité de racheter cette parcelle pour en faire un parc. La proximité du parc de la Vallée de la Jeunesse ainsi que de parcs de dimensions plus modestes bien répartis dans le quartier (chemins du Capelard, de Contigny et de Montelly) démontrent que les besoins en cette matière sont satisfaits.

Enfin, il est à relever dans cette affaire que les positions que la Municipalité a défendues ont été systématiquement confirmées par la CDAP et le Tribunal fédéral.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz



Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud



Copie : Collectif « Non au projet de la Bâloise - Non au bétonnage des Cottages »
c/o M. Samuel Pache



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal

Lausanne, le 18 décembre 2014

Question n° 31 de M. Pierre-Antoine Hildbrand

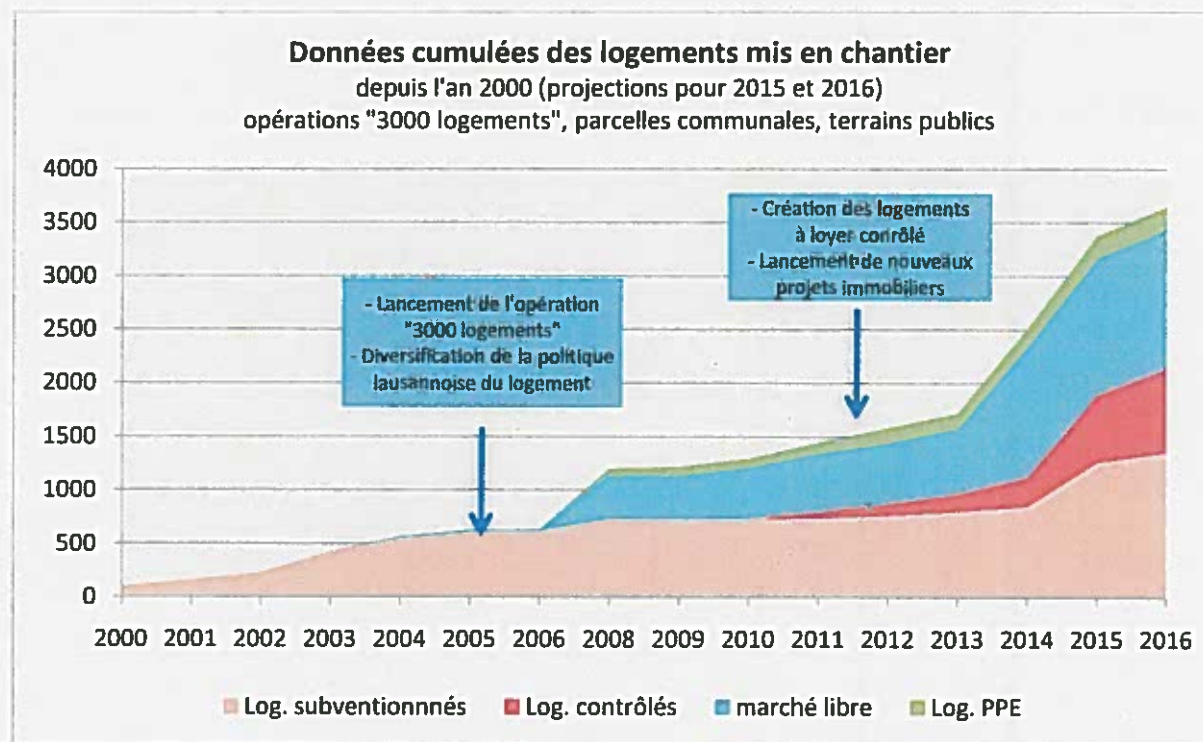
Vu le taux de vacance et le niveau des loyers, de nombreux acteurs politiques, publics et privés se préoccupent et agissent pour la construction de logements. Aussi, je me permets de vous poser les questions suivantes.

Suivaient les six questions traitées ci-dessous.

Réponse de la Municipalité

En préambule et avant de répondre précisément aux questions posées, quatre constats peuvent être faits concernant la politique du logement poursuivie par la Ville depuis l'an 2000 :

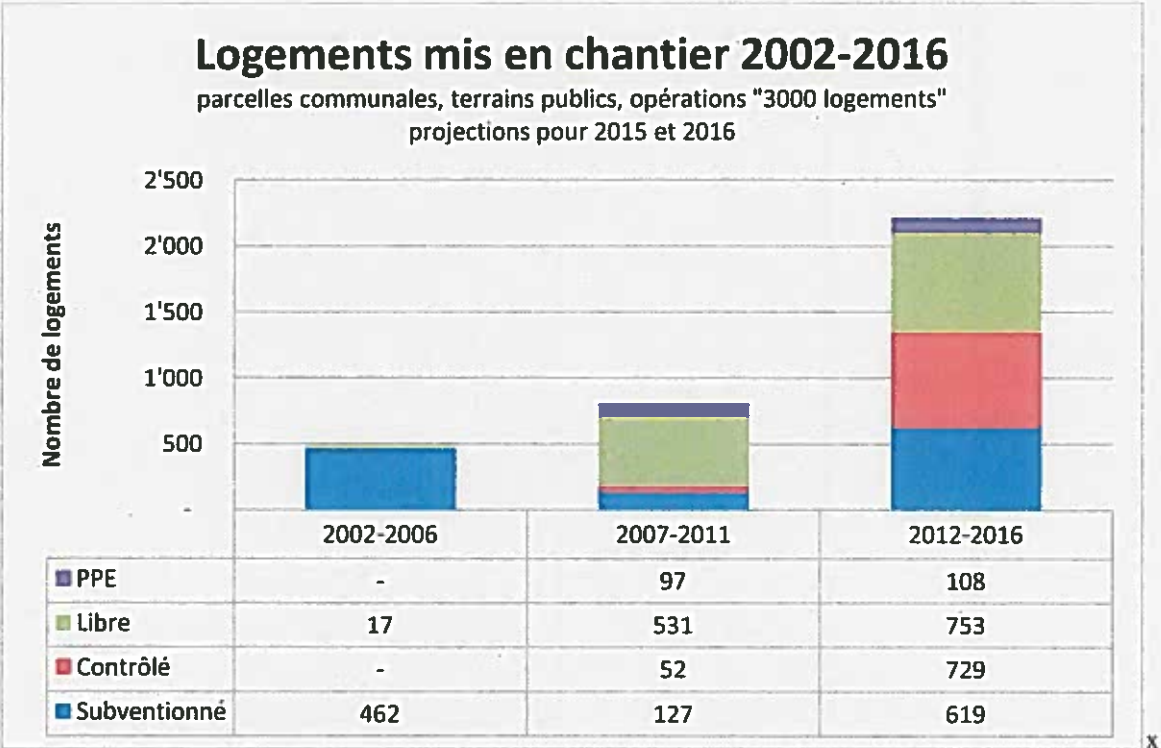
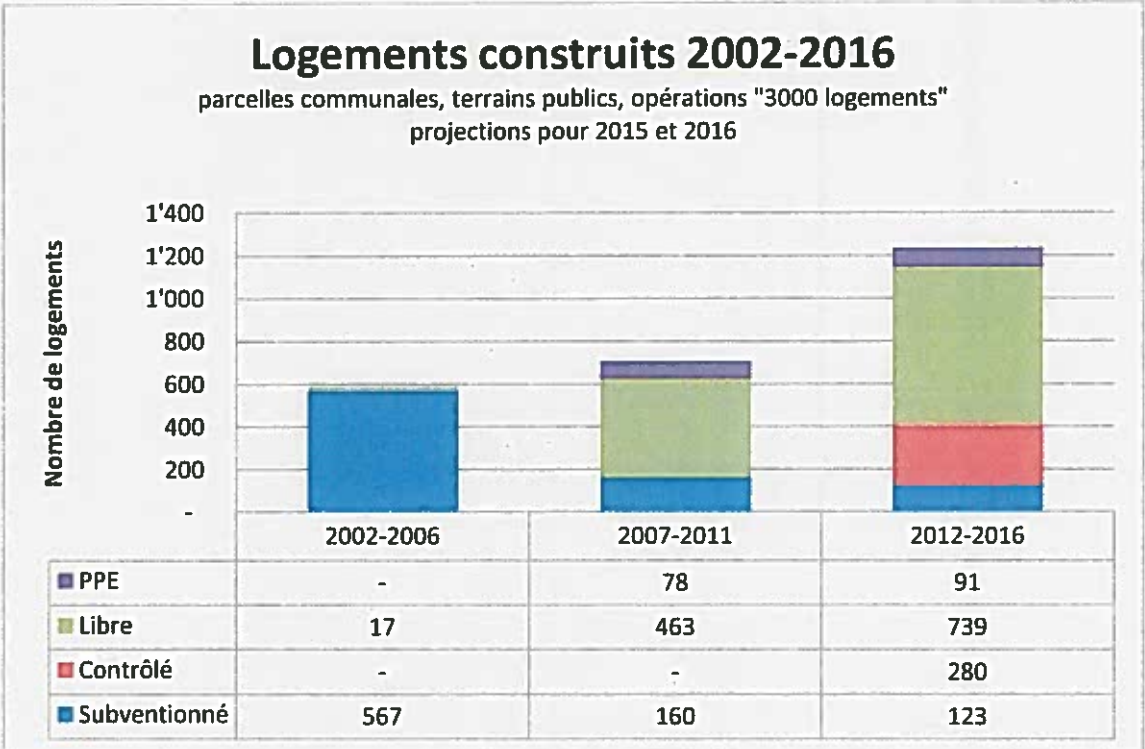
1. Depuis le début des années 2000, la construction de logements s'est considérablement accélérée. **Entre 2000 et 2016, sur l'ensemble des opérations 3'000 nouveaux logements et autres projets sur parcelles publiques, environ 3'600 logements auront été mis en chantier.**



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. +41 21 315 22 15
fax +41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Sur les trois dernières législatures, y compris l'actuelle, l'accélération des projets est significative, qu'il s'agisse des logements réalisés ou des logements mis en chantier.

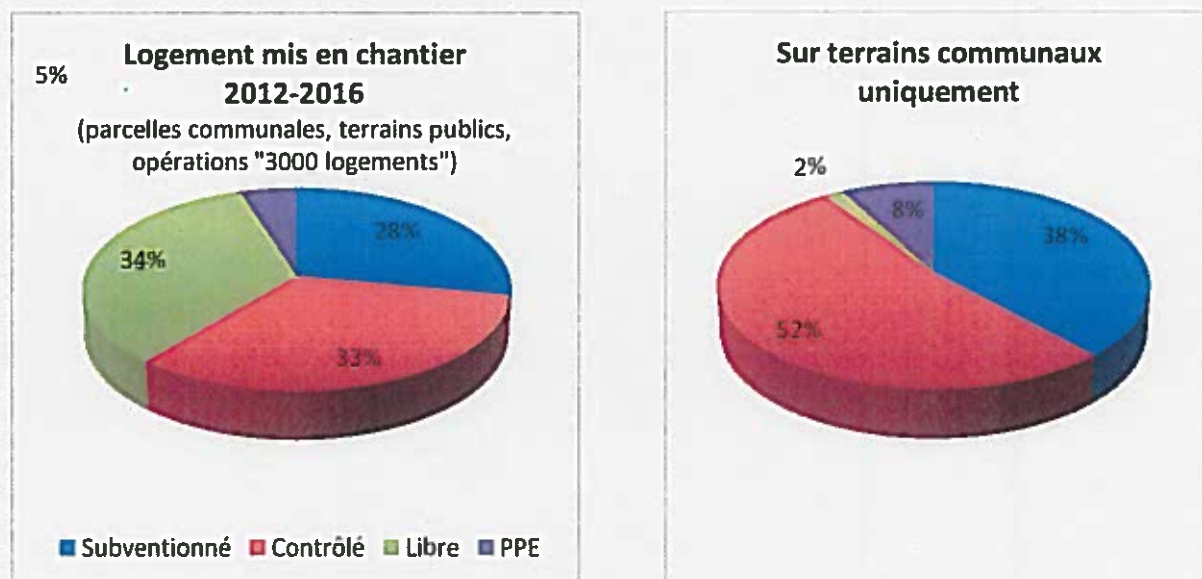


Entre 2002 et 2006, 479 nouveaux logements ont été mis en chantier.
Entre 2007 et 2011, 807 nouveaux logements ont été mis en chantier.
Entre 2012 et 2016, 2'209 nouveaux logements ont été mis ou seront mis en chantier¹.

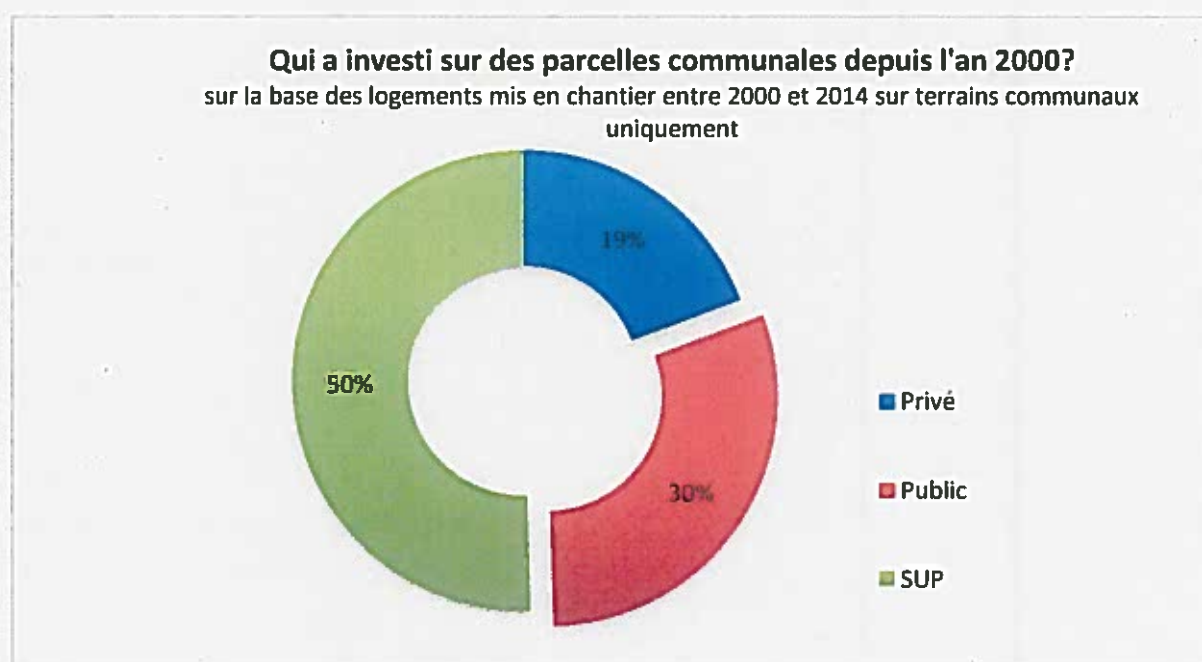
¹ 1'072 nouveaux logements ont été mis en chantier sur les seules années 2012 à 2014.

2. Depuis le début des années 2000, la politique communale du logement a connu plusieurs cycles. Jusqu'en 2006, la Ville de Lausanne construit presque exclusivement des logements subventionnés sur ses parcelles. Entre 2007 et 2011, l'accent est mis sur la diversification et le marché libre. Depuis 2012, Lausanne développe des logements à loyer « contrôlé » qui représentent plus de 50% des logements mis en chantier sur des terrains communaux. La part de logements subventionnés est de 38%.

Logements mis en chantier entre 2012 et 2016



3. L'essentiel des projets développés sur des terrains communaux l'a été par des sociétés d'utilité publique (coopératives) comme l'atteste le graphique ci-dessous.



4. Entre 2000 et 2013, la part de nouveaux logements construits sur des parcelles publiques se situe autour de 20%, avec d'importantes variations d'une année à l'autre. Cette proportion est aujourd'hui en augmentation. **Sur les 1'673 logements aujourd'hui en chantier à Lausanne, plus de 50% sont issus du programme « 3000 nouveaux logements » ou autres projets publics. Entre 2015 et 2016, plus de 1'000 logements seront mis en chantier sur des parcelles publiques.** Avec les grands projets à venir (Plaines-du-Loup, Vernand, Malley, Prés-de-Vidy), la part de projets immobiliers développés sur des terrains publics devrait sensiblement augmenter par rapport à la période 2000-2013.

Cela étant, il est répondu comme suit aux questions posées :

1) Quel est le total des logements construits à Lausanne, depuis 2000, 2006 et 2011 ?

Le tableau ci-dessous donne les chiffres depuis 2000 du nombre de logements construits par année. Ces données sont toutefois à prendre avec beaucoup de prudence. Avant 2011, à l'exception de l'an 2000, année du recensement, les nouveaux logements construits dans les bâtiments existants ne sont pas comptabilisés.

Logements construits (ayant obtenu le permis d'habiter)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1'527	67	253	123	308	239	450	696	172	348	1096	665	309	692

Source : Statistique de la construction (STC) et Service du logement et des gérances

En annexe (annexe 1), est également jointe la liste des logements aujourd'hui en chantier à Lausanne (situation au 1^{er} octobre 2014). 1'663 logements² (en tenant compte des logements démolis) sont en chantier. Parmi ceux-ci, 926, soit environ 55%, concernent des logements construits dans le cadre de l'opération « 3000 nouveaux logements » (dont 70 logements dans le quartier des Fiches sur des parcelles privées).

2) Quel est le total des logements construits sur des parcelles privées et sur des parcelles publiques durant ces mêmes années ?

Considérant que les informations se rapportant aux parcelles publiques ont été bien documentées depuis 2000, nous pouvons en donner le détail dans le tableau ci-dessous.

Logements construits sur des parcelles publiques (ayant obtenu le permis d'habiter)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
49	29	91	61	49	135	165	41	0	153	92	91	5	136

Source : Statistique de la construction (STC) et Service du logement et des gérances

Avec d'importantes variations d'une année à l'autre et avec toutes les réserves liées au fait qu'avant 2011, la statistique des logements construits est lacunaire, on peut évaluer la part de logements construits sur des parcelles publiques à environ 20%.

² 1'965 nouveaux logements pour 302 logements démolis, soit un solde net de 1'663 logements.

3) *Quel est le total des logements construits sur des parcelles publiques par la FLCL et la SILL et par d'autres coopératives dans ces mêmes années ? De quels types sont-ils ?*

Sur des parcelles publiques, de 2000 à 2013, la FLCL a mis en exploitation 122 logements subventionnés et la SILL 52 logements à loyers contrôlés. S'y ajoutent pour la FLCL, 22 logements subventionnés en chantier (Bonne-Espérance) et pour la SILL, 197 logements mixtes en chantier (Bonne-Espérance, Sallaz, Fiches lots 8-9). S'agissant toujours de la SILL et de la FLCL, 447 nouveaux logements mixtes seront mis en chantier en 2015 et 2016.

Entre 2000 et 2013, les sociétés d'utilité publique (coopératives ou fondations) ont réalisé, également sur des parcelles publiques, 566 logements, soit 404 subventionnés, 78 logements en marché libre et 84 en PPE.

4) *Quel est le total des logements subventionnés, à loyers contrôlés, en location sur le marché libre et en PPE en chiffres et au prorata des logements construits au total et sur des parcelles publiques dans ces mêmes années ?*

Comme indiqué plus haut, les données statistiques sur le logement sont très lacunaires depuis l'an 2000.

L'annexe 2 détaille cependant tous les projets développés sur des parcelles publiques et dans le cadre du projet « 3000 logements », de l'an 2000 jusqu'en 2016.

Depuis 2000 à nos jours³, les projets sous contrôle des pouvoirs publics représentent au total 1'554 logements qui ont déjà été réalisés (819 subventionnés, 52 contrôlés, 570 marché libre, 113 PPE) et 2'231 logements actuellement en chantier ou qui le seront d'ici 2016 (629 subventionnés, 779 contrôlés, 731 marché libre et 92 PPE). Ces chiffres n'incluent pas les grands projets qui démarreront à partir de 2017.

5) *Combien de logements la Ville a-t-elle achetés et cédés pendant les mêmes périodes ? De quels types sont-ils depuis ?*

Entre 2000 et 2014, la Ville a acquis treize immeubles d'habitation pour un total de 159 logements et 65 chambres. Depuis le début de la législature, six immeubles d'habitation ont été acquis, trois en 2013 et trois en 2014⁴. Après leur achat, aucun immeuble n'a changé d'affectation, ni de public cible. Le tableau annexé (*annexe 3*) détaille les opérations réalisées par année. Dans le même laps de temps, aucune vente n'a été réalisée.

6) *Combien de logements depuis 2000, 2006 et 2011 ont nécessité préalablement à leur construction, un travail du Service d'urbanisme au niveau des plans partiels d'affectation ?*

Comme indiqué en préambule, les informations récoltées depuis 2000 sont de piètre qualité et ne permettent pas de répondre de façon complète à la question posée. Nous disposons cependant de ces données s'agissant des logements construits sur des terrains publics. Au total, environ 60% des logements construits depuis l'an 2000 ont fait l'objet d'une procédure de légalisation du sol par voie de plans partiels d'affectation (PPA). Onze ont permis la construction de 678 logements au total.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

³ Situation à fin octobre 2014.

⁴ Ces chiffres ne comprennent pas les immeubles cédés à la CPCL dans le cadre de la recapitalisation, ni les bâtiments ayant fait l'objet de DDP.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 18 décembre 2014.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz



Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud



Annexes : ment.

Logements réalisés et planifiés à Lausanne 2000-2016 (parcelles communales, terrains publics, "3000 logements")

situation octobre 2014

Nombre et type de logements

adresse	maître d'ouvrage	type investisseur	terrain 3000 logements *	projet	Statut avancement	dépôt du permis	permis délivré	début des travaux	fin des travaux subventionné	contrôlé	marché libre	PPE	Total	
Total logements terminés 2000-2014										819	52	570	113	1554
1	Cité-Dernière 18	SC Cité-Dernière	SUP	communal	restructuration	terminé	7.09.1994	31.03.1995	1998	janv 2000	7		7	
2	Figuliers 39 / Rhodanie 66	SC Cité-Dernière	SUP	communal	construction	terminé	8.10.1996	16.10.1997	1998	oct 2000	42		42	
3	Montolieu 37a-b, 56a-d, 58a-d	CPCL	public	public	construction	terminé	7.04.1997	5.02.1998	1999	avril 2001	26		26	
4	Chablais 49	EVAM	public	cantonal	restructuration	terminé	19.08.1999	18.05.2000	2000	déc 2001	3		3	
5	Couchirard 19-23	SC Cité-Dernière	SUP	TL	construction	terminé	6.09.1999	18.05.2000	2000	déc 2002	40		40	
6	Jardins-Prélaz 1, 2-4, Renens 13-15, Morges 60a	SC Cité-Dernière	SUP	TL	construction	terminé	6.09.1999	18.05.2000	2000	déc 2002	51		51	
7	Jardins-de-Prélaz 3-5, 6-8, Renens 17	FLCL	public	TL	construction	terminé	13.07.2000	14.12.2000	2001	avril 2003	61		61	
8	Oiseaux 6	SC Cité-Dernière	SUP	communal	construction	terminé	31.07.2001	1.11.2001	2002	févr 2004	18		18	
9	Haldimand 3 / Arlaud 2	CPCL	public	communal	construction	terminé	20.03.2001	20.09.2001	2002	août 2004	9	4	13	
10	Plaines-du-Loup 2c-2d	SC Cité-Dernière	SUP	communal	construction	terminé	31.02.2002	4.04.2002	2002	sept 2004	18		18	
11	Prairie 22a-22b	SC Cité-Dernière	SUP	privé	construction	terminé	20.06.2002	14.11.2002	2002	déc 2004	20		20	
12	Jardins-de-Prélaz 7-9,10-14, Renens 19-21	CPCL	public	public	construction	terminé	27.11.2001	6.06.2002	2003	août 2005	89		89	
13	Temple 10a-10g	Fondation Pro-Habitat	SUP	communal	construction	terminé	1.07.2002	3.04.2003	2003	sept 2005	46		46	
14	Borde 7	SC Domus	SUP	privé	construction	terminé	13.12.2002	20.04.2003	2003	sept 2005	15		15	
15	Malley 22-24	SC Coopelia	SUP	privé	construction	terminé	21.11.2001	2.05.2002	2003	nov 2005	48		48	
16	Colline 14-56	SC Cité-Dernière	SUP	communal	construction	terminé	12.11.2001	25.07.2002	2004	juil. 2006	54		54	
17	Tunnel 10-16 / Deux-Marchés 11-15	SC Tunnel-Riponne	SUP	communal	rénovation	terminé	1.01.2003	22.05.2003	2005	août 2006	22		22	
18	Echallens 85, Recordon 46	SC Logement Idéal	SUP	communal	construction	terminé	20.01.2000	31.05.2001	2004	août 2006	28		28	
19	Clochatte 16a-16d	FLCL	public	communal	construction	terminé	12.02.2004	26.08.2004	2004	sept. 2006	29	13	42	
20	Centrale 26-30	FLCL	Public	communal	construction	terminé	13.12.2001	18.06.2001	2004	nov. 2006	19		19	
21	Montelly 55-57	CPCL	public	public	amén. combles	terminé	13.04.2006	22.08.2006	23.08.2006	20.02.2007	2		2	
22	Mont-d'Or 42	Fond. Val Palsible et Val Fleuri	SUP	communal *	construction	terminé	14.12.2004	29.04.2005	11.04.2012	31.12.2007	39		39	
23	Montmeillan 6 / Vallon 17-19	SC Cité-Dernière	SUP	privé	construction	terminé	26.03.2003	23.08.2004	1.07.2006	16.07.2008	6		6	
24	PaC 5a-5b, Jorat10a-12b, 28, 32a, 34, 34a-b, 38d, 42d	privé	privé	privé *	construction	terminé	29.11.2007	19.05.2008	25.09.2008	28.01.2009		13	13	
25	Chablais 30	SC Cité-Dernière	SUP	communal *	rénovation	terminé	02.10.2007	30.05.2008	18.06.2008	30.11.2009	39		39	
26	Grandes-Roches 1-7b	UBS Fund Management	privé	communal *	construction	terminé	01.11.2006	02.07.2007	07.02.2008	10.12.2009		114	114	
27	Beaumont 82 - Sallaz 58	Solvakor Fund Management	privé	communal *	construction	terminé	18.12.2007	16.07.2008	05.09.2008	11.06.2010		28	28	
28	Ruffy 57-63	SC Cité-Dernière	SUP	communal *	construction	terminé	07.02.2007	26.07.2007	08.09.2008	30.09.2010		17	47	64
29	Mallefer 101-125	SCHL	SUP	privé *	construction	terminé	21.06.2007	27.11.2007	13.03.2008	21.12.2010		233	233	
30	Echallens 30	Commune de Lausanne	public	communal *	rénovation	terminé	-	-	21.09.2010	29.03.2011		10	10	
31	Borde 34-44	Fondation Pro-Habitat	SUP	privé *	dém. - constr	terminé	03.01.2008	09.07.2008	17.11.2008	17.08.2011	72		72	
32	Jorat 44 a-c	SC Cité-Dernière	SUP	communal *	construction	terminé	06.12.2007	16.04.2008	20.08.2009	01.09.2011		18	18	
33	Jorat 190 a-h	Netage	SUP	communal *	construction	terminé	13.07.2006	07.01.2008	06.04.2010	21.09.2011		61	61	
34	Entre-Bois 42-44	CPCL	public	public	restructuration	terminé	09.06.2009	03.02.2010	20.08.2010	05.10.2011	2		2	
35	Devin 38	SC Cité-Dernière	SUP	communal *	construction	terminé	05.11.2009	10.03.2010	18.05.2011	20.09.2012		3	3	
36	Entre-Bois 46-50	CPCL	public	public	restructuration	terminé	09.06.2009	03.02.2010	20.08.2010	03.10.2012	2		2	
37	Prairie 5a-5c	SILL	public	communal *	construction	terminé	25.05.2009	14.10.2009	16.05.2011	14.01.2013		52	52	
38	Prairie 5b-5d-5e	La Vaudoise	privé	communal *	construction	terminé	25.05.2009	14.10.2009	16.05.2011	14.01.2013		68	68	
39	Praz-Gilliard 14a-f, 16a-d, 18a-f	SC Coopélia	SUP	communal *	construction	terminé	03.07.2007	19.03.2008	13.10.2011	11.07.2013		16	16	
40	Esserts 19-33	Chiche Promotions	privé	communal *	construction	terminé	31.07.2009	10.03.2010	05.07.2012	15.02.2014		16	16	
41	Borde 46-48	SC La Maison Ouvrière	SUP	privé *	renov. & attique	terminé	07.07.2009	28.08.2010	21.03.2011	15.03.2014	4		4	
42	Borde 50-56	SC La Maison Ouvrière	SUP	privé *	création attique	terminé	07.07.2009	28.08.2010	21.03.2011	15.03.2014	8		8	
43	Sauges 18	CPCL	public	public *	construction	terminé	19.07.2011	21.12.2011	20.06.2012	17.04.2014		22	22	
Total logements en chantier 2014-2016										629	779	731	92	2231
1	Bonne-Espérance 30	FLCL	public	communal *	construction	en chantier	20.04.2011	01.02.2012	03.07.2012	01.02.2015	22		22	
2	Bonne-Espérance 32	SILL	public	communal *	construction	en chantier	20.04.2011	01.02.2012	03.07.2012	01.02.2015	18	19	37	
3	Bois-de-Vaux 40 (construction temporaire)	SC Cité-Dernière	SUP	communal *	construction	demande permis	01.01.2014	2014	2014	2015		62	62	
4	Morges 137-139 / Couchirard 4-6	SC Cité-Dernière	SUP	communal *	construction	en chantier	08.09.2010	23.03.2011	07.06.2012	juil 2015	22	58	24	104
5	Bérée 4a-d (Fiches lot 2)	ECA	privé	public *	construction	en chantier	26.03.2012	28.03.2013	10.07.2013	août 2015		38	38	
6	Diablerets 11	CPCL	public	public *	construction	en chantier	06.04.2011	18.01.2012	24.01.2014	août 2015		10	10	
7	Sallaz 53-55	SILL	public	communal *	construction	en chantier	04.04.2013	17.10.2013	02.12.2013	déc. 2015		29	29	
8	Bérée 36 (Fiches lot 3)	Crédit Agricole	privé	privé *	construction	en chantier	03.12.2013	28.05.2014	25.08.2014	été 2016		38	38	
9	Bérée 14a-20b (Fiches lot 7)	CPCL	public	public *	construction	en chantier	08.03.2013	20.02.2014	2.07.2014	juil 2016		133	133	
10	Sévelin 13a-e	Realstone	privé	public - privé *	construction	en chantier	20.01.2012	25.07.2013	17.06.2014	juil 2016		358	358	
11	Bérée 22A,B,C,D-24A,B-26A,B (lots 8-9)	SILL	public	communal *	construction	en chantier	08.04.2013	22.05.2014	23.06.2014	été 2016	47	52	32	131
12	Bérée 8a, 12a-c (Fiches lot 5)	Vaudoise	privé	privé *	construction	permis accordé	01.11.2011	07.03.2013	15.12.2014	2016		32	32	
13	Bochardon11-13	CODHA	SUP	communal *	construction	attente DDP	19.04.2011	14.12.2011	recours	début 2017		13	13	
14	Chailly 10-12	CP BCV & CPCL	public	public - privé *	démol.-constr.	permis accordé	19							

Logements "en chantier" à Lausanne au 01.10.2014

Tous les projets listés ci-dessous seront achevés entre la fin de l'année 2014 et l'été 2016

adresse	n° Camac	3000 logements *	terrain	type travaux	permis délivré	début des travaux	Nombre et type de logements									
							nbre logts (de bal. nouveaux)	subventionné	régulé-contrôlé	marché libre	PPE	nbre logts (de bal. existants)	total nouveaux logts	nbre logts démolis	Bilan logts (réduction démolition)	
Total logements en chantier		926					1761	109	129	638	56	204	1965	302	1663	
1 Ch. du Réservoir 10a-b, 12	108785			Construction avec démolition	24.02.2011	25.07.2011	6						6	1	5	
2 Av. de l' Elysée 23	86543			Construction avec démolition	26.11.2008	19.08.2011	36						36	14	22	
3 Av. Morges 137-139, Rue Couchirard 4-6 (SC Cité-Derrière)	107732	* communal		Construction avec démolition	23.03.2011	07.05.2012	104	22	58		24		104		104	
4 Ch. de Bonne-Espérance 30-32 (FLCL & SILL)	111120	* communal		Construction avec démolition	01.02.2012	03.07.2012	59	40	19				59	4	55	
5 Av. des Bergières 33	101328			Construction avec démolition	15.11.2010	04.09.2012	12						12	3	9	
6 Rte de la Clochette 10a-b, 10d-e	124210			Construction avec démolition	07.06.2012	12.11.2012	78						78		78	
7 Av. des Bains 6	111265			Construction avec démolition	23.02.2012	12.11.2012	11						11	2	9	
8 Rue Voltaire 2-12	108635			Construction avec démolition	16.08.2011	19.11.2012	81						81	70	11	
9 Rue des Terreaux 2-12, Rue Mauborget 4-12	127048			Transformation & Agrandissement	24.05.2012	22.11.2012					16		16		16	
10 Av. de Sévelin 6b-c (Tivoli 32b)	130206			Construction nouvelle	01.11.2012	12.12.2012	21						21		21	
11 Av. de Tivoli 23, 27a-b	127138			Construction nouvelle	11.10.2012	07.01.2013	69						69		69	
12 Ch. de Renens 52a-e	124483			Construction avec démolition	13.09.2012	17.01.2013	68						68	2	66	
13 Quartier de la Violette 6	133190			Construction avec démolition	29.11.2012	12.02.2013	15						15	4	11	
14 Rte d'Oron 31a-g et 33a-u	93917			Construction nouvelle	02.03.2011	20.02.2013	31						31		31	
15 Ch. du Grillon 9	122451			Construction avec démolition	16.02.2012	28.02.2013	4						4	1	3	
16 Ch. de Renens 52f, Ch. de Bel Orne	124491			Transformation & Agrandissement	13.09.2012	14.03.2013					3		3		3	
17 Ch. de Villardin 14	108480			Construction avec démolition	01.03.2012	21.03.2013	8						8	1	7	
18 Ch. de Richesson 11	140613			Construction avec démolition	19.12.2013	05.04.2013	1						1	1	0	
19 Rue Haldimand 13	139319			Transformation & Agrandissement	19.09.2013	15.04.2014	3						3		3	
20 Bd de Grancy 14 / Rue du Simplon 17-19	129004			Transformation & Agrandissement	21.01.2013	02.05.2013					5		5		5	
21 Av. Juste-Olivier 6-8	128322			Transformation & Agrandissement	13.09.2012	21.05.2013					2		2		2	
22 Ch. des Diablerets 11 (CPCL)	111958	* Public		Construction avec démolition	18.01.2012	17.06.2013	10		10				10		10	
23 Rue du Tunnel 18-20 / rue des Deux-Marchés 17-19	123441			Transformation & Agrandissement	19.01.2012	24.06.2013					23		23	24	-1	
24 Av. du Tribunal-Fédéral 23	134829			Transformation & Agrandissement	02.07.2013	08.07.2013					2		2	2	0	
25 Ch. de Bérée 4a-b (Fiches - lot 2 - ECA)	130205	* Public		Construction nouvelle	28.03.2013	10.07.2013	38		38				38		38	
26 Av. du Léman 6	128241			Transformation & Agrandissement	16.05.2012	26.08.2013					1		1		1	
27 Ch. L.-Boissonnet 96	137114			Construction avec démolition	25.07.2013	30.08.2013	22						22		22	
28 Ch. de Beau-Rivage 17a-b	96407			Transformation & Agrandissement	18.11.2009	05.09.2013					28		28	19	9	
29 Rue de l'Ale 9-11	107498			Transformation & Agrand. + démol.	10.05.2012	09.09.2013					9		9	7	2	
30 Ch. des Noisetiers 17a-b	128881			Transformation & Agrandissement	20.06.2013	11.09.2013					2		2	1	1	
31 Av. de France 63	122826			Construction avec démolition	29.08.2012	23.09.2013	6						6	1	5	
32 Rte du Jorat 26d	127388			Construction nouvelle	25.07.2013	03.10.2013	3						3		3	
33 Rue Saint-Martin 31	127232			Transformation & Agrandissement	05.07.2012	04.10.2013					0		0	8	-8	
34 Av. de France 96	133676			Construction avec démolition	30.05.2013	04.10.2013	34						34	3	31	
35 Pl. Bel-Air 1	103530			Transformation & Agrandissement	31.08.2011	06.11.2013					5		5	6	-1	
36 Ch. du Reposoir 17	127403			Construction avec démolition	24.01.2013	09.12.2013	5						5	1	4	
37 Ch. des Diablerets 16	133593			Construction avec démolition	30.05.2013	01.10.2013	26						26	5	21	
38 Av. Victor-Ruffy 88b	137339			Construction nouvelle	05.09.2013	18.10.2013	1						1		1	
39 Av. de Sévelin 13a-13e (Sébellon Est - Realstone)	128760	* Public-Privé		Construction avec démolition	25.07.2013	17.06.2014	358		358				358		358	
40 Ch. Riant-Val 8	101936			Construction avec démolition	12.10.2011	25.11.2013	1						1		1	
41 Ch. des Sauges 24-26	125684			Construction avec démolition	18.07.2013	09.12.2013	40						40	3	37	
42 Ch. de la Grangette 51 a-i (ex 53)	127642			Construction avec démolition	23.05.2013	06.01.2014							0	1	-1	
43 Ch. des Fleurettes 23	133312			Transformation & Agrandissement	24.10.2013	13.01.2014					1		1		1	
44 Rue des Echelettes 9-11	135730			Transformation & Agrandissement	22.08.2013	17.01.2014					5		5		5	
45 Av. de Tivoli 26	128123			Construction nouvelle	06.06.2013	20.01.2014	27						27		27	
46 Rue Mathurin Cordier 13-13a	127833			Transformation & Agrandissement	20.12.2012	04.02.2014					5		5		5	
47 Rue de Genève 85	141996			Transformation & Agrandissement	12.12.2013	17.02.2014					2		2		2	
48 Ch. du Chalet-de-Praroman 4a-e	128955			Construction nouvelle	17.01.2013	25.02.2014	60						60		60	
49 Av. d'Echallens 40-42	123950			Transformation & Agrandissement	09.02.2012	28.02.2014					5		5		5	
50 Rte de Berne 121-123	137880			Transformation & Agrandissement	19.12.2013	01.03.2014					4		4	3	1	
51 Rue Saint-Laurent 33-35	141291			Transformation & Agrandissement	30.01.2014	03.03.2014					25		25	14	11	
52 Pl. Benjamin-Constant 2, rue de l'Ecole-supérieure 1	136163			Transformation & Agrandissement	08.05.2013	17.03.2014					1		1		1	
53 Av. Louis-Ruchonnet 36 et Av. André-Schnetzler 1	122928			Construction avec démolition	18.10.2012	24.03.2014	6						6	2	4	
54 Ch. des Fleurettes 25	132685			Transformation & Agrandissement	24.10.2013	20.03.2014					1		1		1	
55 Rue du Maupas 36a-b	138185			Construction avec démolition	12.12.2013	21.03.2014	40						40	3	37	
56 Rte du Jorat 26f-g	140341			Construction nouvelle	06.02.2014	24.03.2014	2						2		2	
57 Av. Servan 36	132407			Construction avec démolition	20.02.2014	24.03.2014	19						19	12	7	
58 Av. de la Sallaz 53-55 (SILL)	137487	* communal		Construction nouvelle	17.10.2013	02.12.2013	29		29				29		29	
59 Ch. de la Vulliette 12a-g	140066			Construction nouvelle	16.01.2014	27.03.2014	14						14		14	
60 Av. Tissot 15	131356			Transformation & Agrandissement	16.11.2012	31.03.2014					2		2		2	
61 Av. d'Echallens 119	142187			Transformation & Agrandissement	06.03.2014	14.04.2014					2		2		2	
62 Av. Juste-Olivier 14-16	137263			Transformation & Agrandissement	05.11.2013	28.04.2014					2		2	2	0	
63 Av. d'Echallens 104a	139265			Construction nouvelle	13.02.2014	30.04.2014	10						10		10	
64 Ch. des Sauges 35	138811			Transformation & Agrandissement	19.12.2013	30.04.2014					44		44	68	-24	
65 Ch. Louis-Boissonnet 29a-b	137812			Construction avec démolition	07.11.2013	01.05.2014	2						2	1	1	
66 Rte du Jorat 13a-b	132404			Construction avec démolition	05.09.2013	10.05.2014	6						6	1	5	
67 Av. Alexandre-Vinet 25, rue Pré-du-Marché 50	144156			Transformation & Agrandissement	20.03.2014	12.05.2014					2		2		2	
68 Ch. de Bérée 22a-d, 24a-b, 26a-b (Fiches - lots 8-9 - SILL)	137708	* communal		Construction nouvelle	22.05.2014	23.06.2014	131	47	52		32		131		131	
69 Av. de la Chabrière 41	143694			Transformation & Agrandissement	20.02.2014	26.05.2014					1		1		1	
70 Chailly 49	137583			Construction avec démolition	19.01.2014	26.05.2014	14						14	3	11	

Logements vendus et achetés par la Ville de 2000 à 2014

	Nbre logements	Nbre chambres	Nbre bâtiments	Adresse
2000-2014	total vente	0	0	
2000	4		1	Pontaise 15
2001	0		0	
2002	0		0	
2003	16		1	Chauderon 4
2004	0		0	
2005	32		1	Fauquez 29-35
2006	0		0	
2007	46	36 ²	2	César-Roux 16 (46) Valentin 27 (36)
2008	1		1	Chavannes 45
2009	0		0	
2010	0		0	
2011	11		1	Mont-d'Or 11
2012	0		0	
2013	24		3	Oron 110 (3) Pré-du-Marché 8/Tour 4 (8) Chailly 6 (13)
2014	25	29 ³	3	Grancy 32 (24) Jorat 4 (1) Simplon 33 (29)
2000-2014	total achat	159 ¹	65 ²	13

¹ Ce total ne comprend pas les immeubles cédés à la CPCJ dans le cadre de la recapitaliation ni les bâtiments ayant fait l'objet de DDP

² 36 chambres d'étudiants

³ 29 chambres meublées louées au SSL à la rue du Simplon

Source : Commission Immobilière - Lausanne